



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Amélioration de la prise en charge des AVC

Question écrite n° 41888

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge accidents vasculaires cérébraux (AVC) en France. Chaque année, 140 000 personnes en France sont victimes d'un AVC dont les conséquences sont souvent lourdes. Près de 30 000 personnes en décèdent. Entre 2010 et 2014, le plan national d'actions AVC déployé par le ministère de la santé a entraîné une amélioration significative de la prise en charge de la maladie et la France fait figure d'exemple parmi ses voisins européens. En effet, ce dispositif a permis de structurer l'intervention rapide et adaptée en urgence de toute suspicion d'AVC et de favoriser la limitation des séquelles par la coordination des acteurs impliqués et le développement des technologiques, dont la télémédecine, sur l'ensemble du territoire. Cependant, les AVC demeurent aujourd'hui nombreux et représentent la première cause de mortalité chez la femme, la troisième chez l'homme ainsi que la première cause de handicap acquis de l'adulte, une situation qui risque de s'aggraver dans les prochaines années avec le vieillissement de la population. C'est pourquoi de nombreux soignants alertent sur une nécessaire évolution du plan d'actions national AVC 2010-2014. À cet effet, un groupe d'experts pluridisciplinaires regroupant la Société française de médecine d'urgence, la Société française de neuroradiologie, la Société française neurovasculaire, l'Alliance du cœur, la Fédération nationale des aphasiques, France AVC et M. Gérard de Pourville, économiste de la santé, a souhaité s'emparer de ce sujet en présentant douze propositions visant à améliorer le plan national déjà en vigueur. Parmi elles, ces experts demandent à ce que soit proposée à toutes et tous, à 40 ans, une consultation de prévention sur les facteurs de risque vasculaire, prise en charge par l'assurance maladie, mais aussi un renforcement et une amélioration de la coordination entre les acteurs de la filière AVC et à toutes les étapes du parcours en s'appuyant sur les technologies, un accès 24h/24 à l'IRM ou au scanner de perfusion en fonction des ressources disponibles, une augmentation de la capacité des unités de soins intensifs neurovasculaires et unités neuro-vasculaires, le développement de la filière gériatrique, ou encore des moyens d'inciter les établissements hospitaliers à investir dans la création de postes de praticiens dédiés à la neuroradiologie interventionnelle. La prise en charge des AVC mérite une mobilisation collective afin de permettre une baisse de l'incidence de cette maladie qui meurtrit tant de familles. C'est pourquoi elle lui demande comment il entend répondre à cet appel de réforme du plan national d'actions AVC 2010-2014 visant à améliorer la prise en charge des patients atteints de cette maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41888

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 janvier 2022

Question publiée au JO le : [12 octobre 2021](#), page 7525

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)